



Communiqué de presse du 02/12/2013

MIRABEL Lorraine Nature Environnement & Vosges Nature Environnement

Décharge SITA à Villoncourt : il faudra drainer les eaux souterraines, même après la fermeture...

D'après le maître d'ouvrage et l'Etat, la clairière de 'La Campagne' à Villoncourt était le site parfait pour l'implantation d'une nouvelle décharge dans les Vosges. On nous avait promis qu'il n'y aurait aucun impact sur les milieux naturels et que le contexte géologique était idéal.



Photo : Evacuation des eaux de la décharge de Villoncourt – Avril 2013

Aujourd'hui, 18 mois après l'arrivée des premiers déchets, le préfet vient de décider que **l'exploitant devra drainer, pomper et évacuer en permanence les venues d'eaux souterraines, y compris après l'arrêt et la fermeture de la décharge¹.**

Ces dispositions n'étaient pas envisagées dans le projet initialement autorisé en 2010 et **le système de drainage actuel n'est pas prévu pour durer aussi longtemps.**

¹ Arrêté n°2608/2013 du 19 novembre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°2673/2010 du 29 octobre 2010 relatif au drainage des eaux circulant sous les casiers de stockage de déchets et l'actualisation des garanties financières du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploité par la société SITA LORRAINE au lieu dit « La Campagne » sur le territoire de la commune de Villoncourt.

Le préfet a également demandé très récemment une surveillance accrue de la nappe en aval du site à cause de circulations hydrauliques complexes mises en évidence en septembre 2011².

C'est dans ce contexte que l'exploitant s'apprête à creuser un nouveau casier pour augmenter la capacité de la décharge.

Comment se fait-il que toutes les investigations nécessaires n'ont pas été réalisées en amont de l'autorisation?

Dès l'enquête publique, les associations avaient pourtant mis en évidence les problèmes liés à l'installation d'un tel site dans un contexte hydrogéologique sensible. Après l'avoir contesté, Les autorités reconnaissent aujourd'hui l'existence et la pérennité de ces venues d'eaux en provenance d'une nappe souterraine et tentent d'organiser la gestion des conséquences probables à long terme.

Comme de nombreux organismes citoyens, MIRABEL Lorraine Nature Environnement et Vosges Nature Environnement ont fait part bien en amont du projet de leur opposition à cette destruction de zones naturelles remarquables et du risque de pollution de la ressource en eau. Elles regrettent aujourd'hui de ne pas avoir été entendues.

Même après sa fermeture, Villoncourt restera un site sensible à surveiller de près. A ce titre, les autorités peuvent compter sur la vigilance '*pérenne*' des associations de citoyens.

Contact presse : Vosges Nature Environnement, M.Fleck : 06 23 53 54 99

² Arrêté n°2417/2013 du 17 octobre 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°2673/2010 du 29 octobre 2010 relatif à la surveillance des eaux souterraines sur le site de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploité par la société SITA LORRAINE au lieu dit « La Campagne » sur le territoire de la commune de Villoncourt.